



**TERMES DE REFERENCES
POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT OU D'UN CABINET DE CONSULTATION
CHARGÉ DE REALISER L'EVALUATION À MI-PAROURS**

**PROJET « Déploiement des politiques migratoires au niveau de la région de Beni Mellal Khénifra
– DEPOMI »**

AID : MOR 180601 T/AP/001

Début de l'activité : 04/01/2021 - Conclusion prévue : 04/01/2023

1. Contexte et justification

L'action « Déploiement des politiques migratoires au niveau de la région de Beni Mellal Khénifra – DEPOMI » portée par Progettomondo Maroc (PMM), le demandeur, et ses partenaires, notamment CEFA, AIDECA et l'associé ANOLF Piemonte s'insère dans le cadre du projet de Déploiement des Politiques Migratoires au Niveau régional-DEPOMI.

Le projet est financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (« Fonds fiduciaire d'Urgence, FFU »).

Le projet DEPOMI est mis en œuvre par Enabel - Agence belge de développement, en partenariat avec le Ministère délégué du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger.

L'action vise à appuyer la politique migratoire du gouvernement marocain tout en mettant la région de Beni Mellal-Khenifra (BMK) au cœur de l'intervention en sorte que la dimension de la migration soit progressivement intégrée dans les politiques et stratégies publiques de la région de BMK. L'action s'aligne sur l'objectif général du programme qui est d'œuvrer pour une migration sûre, sans risque, légale et organisée au départ, à destination et au sein de la région suivant une approche fondée sur les droits humains. Par ailleurs, dans la mesure où le projet prend en compte les spécificités régionales dans la mise en œuvre des principes de la SNIA (Stratégie Nationale

d'Immigration et d'Asile) et de la SNMRE (Stratégie Nationale en faveur des Marocains Résidents à l'Etranger), l'Action répond parfaitement à l'objectif spécifique du programme qui est celui de renforcer la gouvernance et la mise en œuvre des politiques migratoires au niveau régional.

L'objectif général du projet est d'œuvrer pour une migration sûre, sans risque, légale et organisée au départ, à destination et au sein de la région de BMK suivant une approche fondée sur les droits humains. Au niveau de l'objectif spécifique, le projet vise l'instauration d'un système de gouvernance migratoire fondé sur les droits humains dans la région. L'effet immédiat attendu du projet est donc que la dimension de la migration soit progressivement intégrée dans les politiques et stratégies publiques au niveau régional. La Maison des Marocains du monde et des Affaires de la migration, la coordination régionale ainsi que les délégations à l'échelle provinciale de l'Entraide Nationale, la Délégation de la Jeunesse et des Sports et les Conseil Régionaux des Droits Humains des provinces concernées, l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation -AREF- de BMK, le Centre Régional d'Investissement -CRI-, avec lesquels le demandeur et ses codemandeurs collaborent depuis plus d'une décennie, ont contribué de façon active à l'exercice de diagnostic des besoins et de formulation des activités escomptées. Par ailleurs, la stratégie de mise en œuvre du projet a été discutée de façon approfondie avec les autres principales parties prenantes (Associations de MRE en Italie, services consulaires, Chambre de commerce italo-marocaine), afin de vérifier la complémentarité avec d'autres interventions, l'alignement et l'appropriation des acteurs locaux concernés.

L'action spécifique prévoit les résultats et activités suivantes :

R1 - Le ministère en charge de la migration coordonne et capitalise les interventions en coopération avec le Conseil Régional et la Maison des Migrants

Outcomes :

- Les capacités du personnel de la Maison des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) et de la Migration sont renforcées
- Le renforcement de capacité des acteurs régionaux sur les questions migratoires sont renforcées
- Les connaissances des actions existantes et passée en matière de migration dans la région de Beni Mellal Khenifra sont améliorées

Outputs :

- 2 formations sur des outils de collecte des données innovants sont réalisées
- Elaboration d'une application (une pour Beni Mellal et une autre pour Khouribga) de suivi de cas et projets
- 2 visites croisées effectuées avec 8 acteurs de la région de Béni Mellal – Khénifra (membres et personnel du Conseil régional, des Conseils communaux et à ceux des Conseils provinciaux de Béni Mellal et Azilal) et de leurs 8 homologues italiens, sur les politiques migratoires et leur intégration dans la planification stratégique au niveau régionale

R2 La gouvernance et la planification stratégique de la migration sont mises en œuvre au niveau régional

Outcomes :

- La région de Béni Mellal – Khénifra dispose de données sur les populations migrantes et sur les dynamiques d'acteurs ;
- Les questions migratoires sont intégrées dans la planification stratégique régionale et locale (provinciale et communale) ;
- 3 entités publiques et autant d'organismes représentatifs de la société civile locales sont accompagnés dans le montage et la soumission de propositions de projet.

Outputs :

- Identification d'un groupe de chercheurs de l'Université Moulay Slimane de Beni Mellal
- 1 étude sur le profil des migrants réalisé
- 1 formation de 3 journées est organisée au profit de 30 opérateurs des OSC locales sur la mobilisation de fonds et gestion de projets
- 30 opérateurs des OSC locales sont formés sur la mobilisation des fonds et gestion de projets
- Formulation de 3 projets avec les associations

R3 – La protection et la promotion des droits des personnes migrantes sont favorisées.

Outcomes :

- Le dispositif régional d'accompagnement socio-administratif pour la réintégration des MRE est renforcé ;
- Les MRE retournés, ou avec l'intention de retourner, au Maroc sont outillés de toutes les informations pour pouvoir faire valoir leurs droits sociaux ;

- Les conseillers régionaux et autres autorités élues dans chaque région sont informés et sensibilisés sur les contenus d'un guide sur la portabilité des droits et ses implications socio-économiques ;
- Le respect des droits des ressortissants des pays tiers à l'accès aux services publics marocains (éducation et santé) est promu;
- Au moins 50 migrants sur le territoire régional sont accompagnés et orientés par 1 médiateur dans leurs besoins en termes de soins, accès à l'éducation et/ou aux aides fournis par des organismes tiers (prise en charge des mineurs, logement, etc.) ;
- Les migrants les plus vulnérables sont supportés du point de vue alimentaire et médicale

Outputs :

- 1 guide d'information sur la portabilité des droits sociaux entre le Maroc, la France, l'Espagne et l'Italie ;
- Des ateliers sur les contenus du guide et ses implications socio-économiques pour les conseillers régionaux et autres autorités
- 2 séances de formation via des plateformes digitales au profit d'environ 200 travailleurs des structures recensées
- 45 MRE retournés sont accompagnés dans l'accès à leurs droits et aux services de bases, notamment:
 - i) 15 cas des MRE de retour porteur de projets sont accompagnés dans leurs démarches administratives et juridiques de création de leur investissement productif ou solidaire ;
 - ii) 15 cas des MRE de retour en situation de vulnérabilité, notamment des jeunes en situation d'échec scolaire, des femmes isolées, des enfants de personnes touchées par le chômage, qui ont des difficultés d'accès aux services publics et aux dispositifs de prise en charge, sont accompagnés au niveau social et administratif;
 - iii) 15 familles des MRE de retour avec enfants prennent part à des séances de d'animation multiculturelle, promotion de l'interculturel et valorisation des migrants de retour ou ressortissant de pays tiers dans leur «diversité» de parcours éducatif et culturel;
- 125 paniers alimentaires, avec kits de produits d'hygiène de base et de premiers soins distribués ;

R4. Faciliter la mobilisation des MRE pour contribuer au développement territorial de la région.

Outcomes :

- Les (potentiels) investisseurs MRE, soit productifs soit solidaires, sont informés des opportunités de développement de la région;
- Les (potentiels) investisseurs MRE en Italie sont sensibilisés sur les investissements au Maroc ;
- Les (potentiels) investisseurs MRE en Italie sont mises en contact avec les acteurs de proximité du territoire.

Outputs :

- 1 focus group avec au moins 25 représentants de la diaspora marocaine
- 2 ateliers, dans 2 régions du Nord de l'Italie à identifier parmi celles où réside la plupart de la communauté MRE en Italie, à cadence semestrielle
- Les (potentiels) investisseurs MRE en Italie sont identifiés;
- 1 événement final (y compris l'accueil d'éventuels participants en provenance du Maroc) dans une des régions du nord de l'Italie, avec la mise en place de stand et d'autres opportunités de contact.

R5. La migration régulière et la mobilité sont favorisées au niveau régional.

Outcomes :

- Les opportunités de mobilité régulière sont identifiées et diffusées parmi les jeunes
- Les acteurs locaux (ANAPEC, Délégations du Ministère de la Jeunesse et Sport et leur maisons des jeunes, Université de Beni Mellal, centres de l'OFPPPT au niveau des provinces) sont informés et sensibilisés sur les différentes opportunités de mobilité pour les jeunes et leur prérequis;
- Environ 3000 jeunes marocains sont initiés à la cartographie et informés sur les opportunités de mobilité;
- Au moins 25 candidats à la mobilité sont accompagnés dans leur projet de migration, avec une attention particulière pour la participation de femmes: des échanges pour étudiants et chercheurs (courte ou longue durée), des stages dans des entreprises, des stages dans des institutions publiques, des périodes de volontariat international et de service civique, des opportunités d'emploi de courte, moyenne ou longue durée et d'autres

- Environ 1500 jeunes sont informés et sensibilisés sur les risques de la migration irrégulière dans les écoles ;

Outputs :

- 1 cartographie publiquement accessible des opportunités de migration régulière est réalisée ;
- 1 atelier de restitution / présentation de la cartographie est organisé à Beni Mellal avec les représentants des acteurs pertinents des trois régions et du niveau central
- 2 ateliers de présentation des opportunités de migrations régulières (un à Beni Mellal et l'autre à Khouribga) pour les acteurs locaux (ANAPEC, Délégations du Ministère de la Jeunesse et Sport et leur maison des jeunes, Université de Beni Mellal, centres de l'OFPPPT au niveau des provinces)
- Au moins 10 séances d'informations sur les opportunités de mobilité pour les jeunes ont été effectuées dans plusieurs communes de la Région de Béni Mellal – Khénifra en collaboration avec les services concernés et les acteurs locaux
- Des rencontres d'approfondissement avec un conseiller à la mobilité qui traite individuellement les attentes personnelles pour au moins 25 candidats
- 26 enseignants et membres des associations sont formés sur le parcours éducatif, une méthodologie d'approche aux jeunes qui ont un projet migratoire
- Le parcours éducatif avec les jeunes au sein de 10 «médiathèques» abritées par des organismes éducatifs pour adolescents et jeunes (collèges, lycées, Maisons des jeunes, associations pour les jeunes) est mis en œuvre.

Outcomes sur les partenaires du projet et leurs organismes associés :

Les différentes activités prévues pour chaque résultat ont un impact transversal sur toutes les parties prenantes du projet, locales ou italiennes. Tous renforcent leurs connaissances et compétences en matière de pédagogie, migration et modèles entrepreneuriaux sociaux. En outre, ils développent leurs connaissances des acteurs locaux actifs dans le domaine et renforcent les collaborations avec eux.

2. Objectifs et activités de la consultation

L'objectif de la consultation est celui de réaliser une **étude d'évaluation à mi-parcours** d'un projet financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de coopération ENABEL.

Le rapport se présentera sous forme de chapitres et paragraphes numérotés, suivant le modèle détaillé dans les paragraphes suivants. **La longueur du rapport d'évaluation (rédigé en français) du projet devrait être d'environ 10.000 mots.**

Le consultant ou le Bureau d'étude (BET) chargé du travail d'évaluation peut apporter des modifications minimales à la structure du rapport pour répondre à des besoins et conditions spécifiques tant que le contenu principal est maintenu et que le flux d'informations et d'analyse reste cohérent et clair.

Le consultant ou le BET devra établir un bilan global des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents narratifs et financiers relatifs au projet évalué, et étudier ou reconstituer (si celui-ci n'est pas disponible) l'évolution historique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront mis à disposition sous la responsabilité du Desk Maroc et du Représentant Pays. Dans le cadre de la mission du terrain, avant et postérieurement il rassemblera les données nécessaires du point de vue des sources documentaires primaires et secondaires pour la réalisation de son analyse (éventuel étude de faisabilité, aide-mémoire des éventuelles précédentes missions d'évaluation, convention de financement et avenants éventuels, contrats d'opérateurs, aide-mémoire des éventuelles missions de supervision, rapport d'achèvement de projet, les documents de stratégie pays et éventuellement de stratégie sectorielle, les documents de politique générale et sectorielle du pays partenaire, toutes autres informations indispensables sur la zone géographique, le secteur, les acteurs bénéficiaires, partenaires et bailleurs de fonds). Le prestataire aura accès aux rapports internes et toute documentation utile.
- Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés, parties prenantes et participants, appuyés par des listes de contrôle et/ou des protocoles d'entretien ; observation directe lors des visites de terrain ; enquêtes et questionnaires. Il organisera de séances de travail avec l'équipe du projet et les partenaires sur place et à distance, les bénéficiaires directs, les autorités locales, etc.

- A partir des constats et des informations disponibles, il devra évaluer la performance du projet à partir en particulière des cinq critères préconisés suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité.

3. Cadre de référence modèle de l'évaluation intermédiaire

Le modèle de l'étude d'évaluation intermédiaire devra suivre la table de matière suivante :

Abréviations

Quand une abréviation est utilisée pour la première fois dans le texte, elle devra être expliquée dans son intégralité ; elle sera incluse dans la liste des acronymes si elle est utilisée de manière répétée dans le rapport.

Résumé d'Orientation

Le résumé d'orientation devra :

- Représenter environ 10-15% du rapport principal, en excluant les annexes ;
- Fournir les informations clé sur le processus et la méthodologie de l'évaluation ;
- Illustrer les principaux résultats et conclusions ;
- Énumérer toutes les recommandations.

I. Introduction

1.1 Antécédents et objectif de l'évaluation

Cette section inclura :

- L'objectif de l'évaluation, tel qu'indiqué dans le cadre de référence ;
- Titre, dates de démarrage et de clôture, budget du projet;
- Dates de réalisation de l'évaluation

1.2 Méthodologie de l'évaluation

Cette section contiendra une description de la méthodologie et des outils utilisés ainsi que les critères d'évaluation qui ont été appliqués par l'évaluateur. Elle devra aussi noter les limites et les contraintes rencontrées dans l'application de l'approche planifiée ou des méthodes définies dans le cadre de référence de l'équipe d'évaluation ainsi que les mesures adoptées pour surmonter les éventuelles contraintes. Le cas échéant, les outils seront inclus en annexe du rapport.

II. Contexte du projet

Cette section inclura une description du contexte de développement pertinent au projet (régional/national selon le cas), y compris les défis majeurs dans le domaine de l'intervention, les questions politiques et législatives, etc.

Elle décrira également le processus par lequel le projet/programme a été identifié et développé et citera d'autres interventions de la part d'une quelconque agence de coopération présentes sur le territoire.

III. Analyse de la conception et de l'approche du projet

Les programmes et les projets sont bâtis sur des hypothèses concernant la manière et la raison pour lesquelles ils sont censés atteindre les objectifs convenus à travers la stratégie sélectionnée ; cette série d'hypothèses constitue la 'théorie du changement' et elle peut être explicite (à savoir, dans une matrice de cadre logique) ou implicite dans un document de projet/programme. Cette section analysera la théorie du changement, ou la stratégie qui sous-tend le projet, y compris ses objectifs et hypothèses et analysera sa solidité et son réalisme. Pour ce faire, l'équipe d'évaluation se référera aux caractéristiques suivantes, selon le cas :

- Dans quelle mesure les objectifs et les résultats de développement établis (objectifs immédiats) sont pertinents ;
- Dans quelle mesure la méthodologie choisie pour la mise en œuvre pour atteindre les résultats escomptés est adéquate ;
- Dans quelle mesure le calendrier et les ressources totales allouées pour la mise en œuvre sont adéquates, y compris en termes humain et financier ;
- La qualité de l'identification des parties prenantes et des bénéficiaires ;
- Dans quelle mesure la structure institutionnelle et les arrangements en matière de gestion sont appropriés.

Cette section analysera également de manière critique la clarté et la cohérence du cadre logique du projet, y compris :

- La relation de cause à effet entre les apports, les activités, les produits, les résultats (objectifs immédiats) et l'impact (objectifs de développement) ;
- La validité des indicateurs, hypothèses et risques

IV. Analyse du processus de mise en œuvre

4.1. Gestion du projet

Cette section analysera la performance de la fonction de gestion opérationnelle, incluant, selon le cas :

- L'efficacité de la prise de décision stratégique par la direction du projet/programme, y compris la qualité, le réalisme et le ciblage des plans de travail annuels ;
- L'efficacité et l'efficacé de la gestion des opérations, y compris les délais, les lacunes et les retards, le cas échéant, entre les produits planifiés et réalisés ; les causes et les conséquences des retards et l'analyse de toute mesure corrective prise pour y remédier ;
- L'efficacité et l'efficacé du système de suivi et des processus de revue interne ;
- L'efficacité de la gestion des ressources humaines ;
- L'élaboration, la qualité et les progrès dans la mise en place d'une stratégie de sortie.

4.2. Gestion des ressources financières

Cette section analysera si la gestion des ressources financières à disposition et l'exécution du programme a été efficace. Pour ce faire, l'équipe d'évaluation se référera aux aspects suivants, selon le cas :

- La pertinence et l'adéquation des allocations budgétaires pour atteindre les résultats escomptés ;
- La cohérence et le bien-fondé des révisions budgétaires afin de répondre aux nécessités de la mise en œuvre et des objectifs du projet/programme ;
- L'analyse du taux d'exécution et du solde budgétaire au moment de l'évaluation, par rapport au plan initial.

4.3. Efficacité et efficacité des arrangements institutionnels y compris la participation des gouvernements

Cette section analysera la mesure dans laquelle les arrangements institutionnels ont soutenu l'exécution du programme, y compris les aspects suivants :

- Rôle et efficacité de la structure de coordination du projet impliquant tous les parties partenaires ;
- Appui administratif et technique d'ENABEL ;
- Cette section analysera également l'engagement des autorités locales et leur appui au projet

V. Analyse des résultats et contribution aux objectifs établis

5.1. Réalisation au niveau des outputs

Cette section analysera de manière critique dans quelle mesure le projet a réalisé les outputs prévus : l'idéal serait que l'équipe d'évaluation les examine tous directement mais cela n'est pas toujours faisable en raison des contraintes de temps et de ressources limitées. Ainsi, l'analyse détaillée devra s'appuyer sur un échantillon représentatif de produits qui ont été examinés directement, tandis que la liste complète des produits préparés sera incluse en annexe. Le cas échéant, la section inclura également une analyse des lacunes et retards ainsi que leurs causes et conséquences. Les produits non attendus devraient également être inclus.

5.2. Réalisation au niveau des résultats

Cette section analysera de manière critique la mesure dans laquelle les effets attendus (objectifs spécifiques/immédiats) ont été atteints, ou sont censés être atteints au cours du cycle de vie du projet. Elle identifiera et analysera également les facteurs essentiels qui ont permis de les atteindre ainsi que la contribution des différentes parties prenantes.

5.3. Parité hommes-femmes

Cette section analysera si le projet/programme a intégré les questions de parité, et de quelle manière. L'examen couvrira :

- L'analyse de la manière dont les questions de parité étaient reflétées dans les objectifs, la conception, l'identification des bénéficiaires et la mise en œuvre ;
- La mesure dans laquelle les questions de parité ont été prises en compte dans la gestion du projet ;
- L'analyse de la manière dont les relations et l'égalité entre hommes et femmes ainsi que les processus d'intégration des femmes sont affectés ou appelés à être affectés par l'initiative.

5.4. Développement des capacités

Cette section évaluera la mesure dans laquelle le projet a intégré des mesures de développement des capacités dans la conception et la mise en œuvre et quels sont les résultats qu'il a obtenus dans ce domaine, tant au niveau individuel, organisationnel et politique. Cela inclura les perspectives d'une utilisation institutionnelle et d'une intégration des capacités récemment acquises, et/ou diffusion au-delà des bénéficiaires ou du projet.

5.5. Approche fondée sur les droits de l'homme

Cette section analysera la manière dont le projet a intégré le principe du droit à la participation civique et la non-discrimination dans sa conception et mise en œuvre et quels résultats ont été obtenus.

VI. Analyse selon les critères d'évaluation

Elle devrait inclure l'analyse du projet par rapport aux critères d'évaluation définis ; elle constitue le préambule aux conclusions et recommandations sur la performance du projet.

6.1. Pertinence

Cette section analysera la mesure dans laquelle les objectifs et la stratégie du projet étaient cohérents par rapport aux besoins exprimés et aux politiques du pays, aux besoins des bénéficiaires, et autres programmes d'aide majeurs, au moment de l'approbation et au moment de l'évaluation. Elle permettra d'évaluer comment, à travers la mise en œuvre et les résultats, le projet a été pertinent par rapport aux priorités au niveau national/régional en matière de développement, aux besoins de la population et par rapport à autres programmes d'aide dans le secteur.

6.2. Efficience

Cette section fera la synthèse et discutera toutes les preuves de l'efficience dans la mise en œuvre du projet, avec un accent particulier sur l'exécution et la gestion.

6.3. Efficacité

Cette section fera la synthèse et discutera toutes les preuves de l'efficacité du projet, réelles ou potentielles, dans la poursuite de ses objectifs spécifiques.

6.4. Durabilité

Cette section examinera les perspectives pour le maintien et l'ampliation des résultats du projet par les bénéficiaires et les institutions impliquées, après la fin du projet. Elle comprendra, le cas échéant

:

- Durabilité institutionnelle, technique, sociale et économique des technologies et/ou des innovations et/ou processus proposés ;
- Perspectives d'une utilisation institutionnelle et d'une intégration des capacités récemment acquises, et/ou diffusion au-delà des bénéficiaires ou du projet ;
- Durabilité environnementale : contribution du projet à la gestion durable des ressources naturelles, en termes de maintien et/ou régénération de la base de ressources naturelles.

6.5. Impact

Cette section examinera les impacts actuels et prévisibles, positifs et négatifs, provoqués par le projet, directement ou indirectement, de manière voulue ou pas. Elle examinera la contribution réelle ou prévisible du projet à l'objectif de développement programmé ainsi qu'aux objectifs stratégiques nationaux, à ses fonctions essentielles et à ses résultats organisationnels.

VII. Conclusions et recommandations

Les conclusions feront la synthèse des principaux résultats émergeant des sections précédentes : résultats principaux, faiblesses majeures et lacunes dans la mise en œuvre, facteurs affectant les atouts et les points faibles, perspectives d'un suivi et toute autre question pertinente. Elles consolideront l'examen de différents aspects afin de juger la mesure dans laquelle le projet a atteint ses objectifs spécifiques. Des considérations en matière de pertinence, coûts, stratégie de mise en place et quantité et qualité des produits et résultats devraient être apportées sur l'évaluation finale globale

L'évaluation doit aboutir à un jugement argumenté et à des conclusions sur les performances du projet financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de coopération ENABEL. Ce chapitre doit synthétiser l'appréciation globale du consultant sur les performances du projet à l'aune de l'analyse évaluative. Les forces et faiblesses du projet doivent être clairement explicitées. Le consultant s'efforcera de formuler des conclusions en nombre limité de manière à garantir leur qualité. Il clarifiera ou supprimera tout jugement de valeur qui ne serait pas suffisamment étayé par des faits. Il s'efforcera également d'utiliser les critères d'évaluation de manière équilibrée. Les conclusions et enseignements éventuels sont listés, classés et priorisés en quelques pages. Les limites méthodologiques seront mentionnées, tout comme les opinions divergentes, s'il y en aura.

VIII. Leçons apprises

Lorsque cela sera le cas, l'évaluation identifiera les leçons et bonnes pratiques sur les questions concernant la substance, la méthodologie ou les procédures, et qui pourraient être pertinentes pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets ou programmes similaires. De telles leçons/pratiques doivent avoir été innovatrices, couronnées de succès, avoir eu un impact et pouvoir se répéter.

IX. Annexes

Les annexes peuvent comporter :

- Les termes de référence
- La liste des personnes rencontrées
- Le calendrier de la mission
- Les éventuels outils d'enquête
- La liste des documents consultés
- Les détails éventuels de la méthode d'évaluation retenue

4. Compétences requises au consultant(s)

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont celles d'un consultant ou bien BET couvrant les domaines suivants :

- Diplôme de Master (Bac + 5) de préférence en sciences sociales et sciences politiques
- Connaissance et expérience professionnelle en matière d'évaluation des projets/programmes de développement (minimum 2 ans d'expérience dans le secteur)
- Expérience en matière de coopération au développement (minimum 4 ans d'expérience dans le secteur)
- Connaissances et expertises techniques et sectorielles dans les domaines d'intervention tels que la migration légale et le renforcement des capacités des institutions (minimum 5 ans d'expérience)
- Expérience de travail dans des pays similaires (minimum 5 ans d'expérience)
- Capacités linguistiques adéquates : excellent niveau de français écrit et parlé exigé. La connaissance de l'arabe marocain sera un atout.

5. La durée et la période de l'étude

La collaboration aura une durée d'approximativement 6 semaines à partir du 22 novembre 2021 et inclura : une phase préparatoire d'analyse de documents éventuellement à distance et établissement des outils d'entretien, des visites de terrain d'au moins dix jours et la rédaction de rapport. Le rapport d'évaluation devra être envoyé avant le 3 janvier 2022

6. Traitement économique



Le traitement économique fera l'objet d'un accord entre le consultant et l'ONG Progettomondo.

Le paiement sera réalisé en une seule solution après la livraison des produits et son acceptation finale par Progettomondo.

6. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures, composés d'un curriculum vitae détaillé incluant les travaux d'évaluation déjà réalisés sont à transmettre par courriel aux adresses suivantes marocco@progettomondo.org et marocco.benesso@progettomondo.org en mentionnant dans le titre de l'email «Evaluation à mi- parcours» au plus tard le 7 novembre 2021 à minuit heure du Maroc.